



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Service énergie, climat, logement, aménagement du territoire

**Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier**

Le préfet du Nord  
chevalier de la Légion d'honneur  
chevalier de l'ordre national du Mérite

Le préfet du Pas-de-Calais  
chevalier de la Légion d'honneur  
commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27, et les articles L.222-4 à L.222-7 et R.222-13 à D.222-36-1 ;

Vu le code des transports notamment l'article L.6361-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 16 mai 2022 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture du Nord, madame Fabienne Decottignies, sous-préfète de Lille ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de monsieur Jacques Billant en qualité de préfet du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 9 mai 2023 portant nomination du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, monsieur Christophe Marx, sous-préfet d'Arras ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant monsieur Bertrand Gaume, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 27 mars 2014 portant approbation du plan de protection de l'atmosphère révisé pour la région Nord-Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-10-93 du 19 décembre 2023 accordant délégation de signature à monsieur Christophe Marx, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

12-14, rue Jean sans Peur – CS 20 003 – 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 – Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) – [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2024 portant délégation de signature à madame Fabienne Decottignies, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu la déclaration d'intention relative aux modalités de concertation pour l'élaboration du plan de protection de l'atmosphère au titre des articles L.121-18 et R.121-25 du code de l'environnement ;

Vu le dossier d'enquête publique comprenant notamment le projet de plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier, ainsi que son évaluation environnementale stratégique ;

Vu les avis rendus par les conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du Nord et du Pas-de-Calais consultés respectivement les 12 et 14 décembre 2023 ;

Vu les avis recueillis dans le cadre de la consultation, du 1<sup>er</sup> mars au 11 juin 2024, des organes délibérants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et de la région ainsi que des autorités organisatrices de la mobilité concernées ;

Vu l'avis n°2024-020 du 13 juin 2024 de l'autorité environnementale (Ae) de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et le mémoire en réponse établi par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

Vu l'avis n°2024-9 de l'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) pris en sa séance du 3 avril 2024 ;

Vu la décision n°E24000050/59 du 24 mai 2024 du tribunal administratif de Lille désignant les membres de la commission d'enquête ;

Considérant qu'en application de l'article R.222-22 du code de l'environnement, le préfet du Nord est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord, du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, après concertation avec le président de la commission d'enquête ;

## **ARRÊTENT**

### **Article 1** – Objet et durée de l'enquête

Une enquête publique est ouverte du lundi 16 septembre 2024 à 9h00 au vendredi 18 octobre 2024 à 17h00 inclus, soit 33 jours consécutifs, portant sur le projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) des agglomérations de Lille et du bassin minier qui intègre 16 actions visant à réduire les émissions de polluants dans l'air et à améliorer la qualité de l'air.

### **Article 2** – Périmètre de l'enquête

Le périmètre du plan s'étend sur 436 communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais. La liste des communes figure en annexe.

### Article 3 – Désignation de la commission d'enquête

La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Lille est composée de :

- M. Michel DUVET, en qualité de président ;
- M. Yves REUMAUX, en qualité de membre titulaire ;
- M. Patrick CHLEBOWSKI, en qualité de membre titulaire ;
- M. Francis LECLAIRE, en qualité de membre titulaire ;
- M. Pascal GREGOIRE, en qualité de membre titulaire ;
- M. Didier COURQUIN, en qualité de membre suppléant.

En cas d'empêchement d'un membre titulaire, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

### Article 4 – Mise à disposition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête se compose notamment d'une notice explicative, du rapport de présentation du PPA et son résumé non technique, complétés du plan d'action détaillé, de l'évaluation environnementale stratégique et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse, et des autres avis émis sur le plan préalablement à l'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public :

- Sur support papier, dans les préfectures et mairies suivantes, aux jours et horaires d'accueil du public en vigueur à la date de l'enquête :

<b>Préfecture du Nord</b> <b>(siège de l'enquête)</b> 12 rue Jean-sans-Peur 59 000 Lille	<b>Préfecture du Pas-de-Calais</b> rue Ferdinand Buisson 62 000 Arras
<b>Mairie de Béthune</b> 6 place du 4-Septembre 62 400 Béthune	<b>Mairie de Douai</b> 83 rue de la Mairie 59 500 Douai
<b>Mairie de Lens</b> 17 bis place Jean-Jaurès 62 300 Lens	<b>Mairie de Lille</b> Place Augustin Laurent 59 000 Lille
<b>Mairie de Merville</b> 57 place de la Libération 59 660 Merville	<b>Mairie d'Orchies</b> Place du Général de Gaulle 59 310 Orchies
<b>Mairie de Valenciennes</b> Place d'Armes 59 300 Valenciennes	

- En ligne, sur les sites internet des services de l'État dans le Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)) et dans le Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), et sur la plateforme numérique mise en place pour l'enquête :  
<https://participation.proxiterritoires.fr/plan-protection-atmosphere-lille-et-bassin-minier>
- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Nord, sur rendez-vous au 03 20 30 59 59.

Toute personne peut par ailleurs, sur sa demande écrite et à ses frais, et pendant toute la durée de l'enquête, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture du Nord, dès la publication du présent arrêté.

Des informations complémentaires peuvent être demandées au service en charge de l'élaboration du PPA, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France, auprès du service énergie, climat, logement et aménagement du territoire – pôle air, climat, énergie, par courrier au 44 rue de Tournai – CS 40 259 – 59 019 LILLE Cedex, ou par courriel à l'adresse : [ppa-consultation.dreal-hdf@developpement-durable.gov.fr](mailto:ppa-consultation.dreal-hdf@developpement-durable.gov.fr)

#### Article 5 - Permanences de la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations sur le projet de plan lors de permanences en mairie, aux lieux, dates et horaires suivants :

Commune	Date	Horaires
Lille	lundi 16 septembre 2024 mardi 24 septembre 2024 samedi 28 septembre 2024 jeudi 3 octobre 2024 vendredi 18 octobre 2024	de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00 de 13h00 à 16h00 de 13h00 à 16h00
Béthune	lundi 16 septembre 2024 lundi 30 septembre 2024 mardi 8 octobre 2024 lundi 14 octobre 2024 vendredi 18 octobre 2024	de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00
Valenciennes	lundi 16 septembre 2024 vendredi 20 septembre 2024 lundi 30 septembre 2024 samedi 5 octobre 2024 jeudi 17 octobre 2024	de 14h00 à 17h00 de 14h00 à 17h00 de 14h00 à 17h00 de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00
Douai	lundi 16 septembre 2024 lundi 30 septembre 2024 lundi 7 octobre 2024 lundi 14 octobre 2024 vendredi 18 octobre 2024	de 14h00 à 17h00 de 14h00 à 17h00 de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00
Lens	lundi 16 septembre 2024 mercredi 25 septembre 2024 samedi 5 octobre 2024 mercredi 9 octobre 2024 jeudi 17 octobre 2024	de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00 de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00
Merville	vendredi 20 septembre 2024 lundi 23 septembre 2024 lundi 7 octobre 2024 mardi 8 octobre 2024 vendredi 18 octobre 2024	de 14h00 à 17h00 de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00
Orchies	jeudi 19 septembre 2024 vendredi 27 septembre 2024 mardi 1 octobre 2024 vendredi 11 octobre 2024 vendredi 18 octobre 2024	de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00 de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00 de 14h00 à 17h00

#### Article 6 – Observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut également formuler ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les lieux mentionnés à l'article 4 ;
- par courrier postal adressé au président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : Préfecture du Nord – Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20 003 – 59 039 LILLE Cedex ;
- sur le registre dématérialisé accessible à cette adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/plan-protection-atmosphere-lille-et-bassin-minier>
- par courriel à l'adresse : [plan-protection-atmosphere-lille-et-bassin-minier@mail.proxiterritoires.fr](mailto:plan-protection-atmosphere-lille-et-bassin-minier@mail.proxiterritoires.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou remises par écrit aux membres de la commission d'enquête seront consultables au siège de l'enquête dans les meilleurs délais, tenant compte des délais postaux.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

#### Article 7 – Publicité de l'enquête

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, sera affiché par les soins des maires des communes où se tiendront les permanences de la commission d'enquête, désignées à l'article 5, dans les lieux habituels d'affichage, ainsi que dans les préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, et dans les sous-préfectures de Douai et Valenciennes (59) et les sous-préfectures de Béthune et Lens (62).

Cet affichage aura lieu quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et sera maintenu durant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées ainsi que par les autorités préfectorales concernées. Ce certificat d'affichage devra être envoyé par les maires à la préfecture du Nord – bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20 003 – 59 039 LILLE Cedex, qui en transmettra une copie au président de la commission d'enquête.

L'avis d'enquête sera publié, dans les mêmes conditions de délai que celles prévues ci-dessus, sur le site internet des services de l'État dans le Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)) et dans le Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)).

Cette enquête sera également annoncée quinze jours au moins avant son ouverture dans deux journaux locaux diffusés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais et rappelée dans les huit premiers jours de l'enquête.

#### Article 8 – Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont mis à disposition du président de la commission d'enquête et clos par lui.

Après clôture des registres, le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, la DREAL, afin de lui communiquer les observations écrites et orales consignées

dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

#### Article 9 – Rapport et conclusions de la commission d'enquête

La commission d'enquête établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Elle consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de plan.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le président de la commission transmet à la préfecture du Nord le rapport et les conclusions motivées, accompagnés de l'exemplaire du dossier d'enquête déposé au siège de l'enquête, et des registres et pièces annexées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Lille.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront mis à la disposition du public sur les sites internet des services de l'État dans le Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)) et dans le Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), ainsi qu'en préfectures du Nord et du Pas-de-Calais pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

#### Article 10 – Décisions prises au terme de l'enquête

À l'issue de l'enquête publique, le plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, est arrêté conjointement par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais, en application du R.222-28 du code de l'environnement.

#### Article 11 – Exécution et diffusion de l'arrêté

La secrétaire générale de la préfecture du Nord, le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le sous-préfet de l'arrondissement de Béthune, le sous-préfet de l'arrondissement de Lens, le sous-préfet de l'arrondissement de Douai, le sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, les maires des communes des lieux d'enquête et la commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera également adressée au président du tribunal administratif de Lille.

Arras, le **13 AOUT 2024**

Pour le préfet du Pas-de-Calais et par délégation,  
le secrétaire général

  
Christophe MARX

Lille, le **13 AOUT 2024**

Pour le préfet du Nord et par délégation,  
la secrétaire générale

  
Fabienne DECOTTIGNIES

**Annexe – liste des communes comprises dans le périmètre du plan de protection de l’atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier**

**Communes du Nord :**

Abscon	Chemyl	Fromelles
Aix-en-Pévèle	Chéreng	Genech
Allennes-les-Marais	Cobrieux	Gœulzin
Anhiers	Comines	Gondecourt
Aniche	Condé-sur-l'Escaut	Gruson
Annœullin	Courchelettes	Guesnain
Anstaing	Coutiches	Hallennes-lez-Haubourdin
Anzin	Crespin	Halluin
Arleux	Croix	Hamel
Armentières	Cuincy	Hantay
Artres	Curgies	Hasnon
Attiches	Cysoing	Haspres
Auberchicourt	Dechy	Haubourdin
Aubers	Denain	Haulchin
Aubigny-au-Bac	Deûlémont	Haveluy
Aubry-du-Hainaut	Don	Haverskerque
Auby	Douai	Hélesmes
Auchy-lez-Orchies	Douchy-les-Mines	Hem
Aulnoy-lez-Valenciennes	Écaillon	Hergnies
Avelin	Émerchicourt	Hérin
Avesnes-le-Sec	Emmerin	Herlies
Bachy	Englos	Herrin
Baisieux	Ennetières-en-Weppes	Hordain
Bauvin	Ennevelin	Hornaing
Beaucamps-Ligny	Erchin	Houplin-Ancoisne
Bellaing	Erquinghem-le-Sec	Houplines
Bersée	Erquinghem-Lys	Illies
Beuvrages	Erre	La Bassée
Beuvry-la-Forêt	Escaudain	La Chapelle-d'Armentières
Bois-Grenier	Escautpont	La Gorgue
Bondues	Escobecques	La Madeleine
Bouchain	Esquerchin	La Neuville
Bourghelles	Estaires	La Sentinelle
Bousbecque	Estrées	Lallaing
Bousignies	Estreux	Lambersart
Bouvignies	Faches-Thumesnil	Lambres-lez-Douai
Bouvines	Famars	Landas
Brillon	Faumont	Lannoy
Bruay-sur-l'Escaut	Féchain	Lauwin-Planque
Bruille-lez-Marchiennes	Fenain	Le Maisnil
Bruille-Saint-Amand	Férin	Lecelles
Brunémont	Flers-en-Escrebieux	Lécluse
Bugnicourt	Flines-lès-Mortagne	Leers
Camphin-en-Carembault	Flines-lez-Raches	Lesquin
Camphin-en-Pévèle	Forest-sur-Marque	Lewarde
Cantin	Fournes-en-Weppes	Lezennes
Capinghem	Frelinghien	Lieu-Saint-Amand
Cappelle-en-Pévèle	Fresnes-sur-Escaut	Lille
Carnin	Fressain	Linselles
Château-l'Abbaye	Fretin	Loffre

Lompret  
Loos  
Lourches  
Louvil  
Lys-lez-Lannoy  
Maing  
Marchiennes  
Marcq-en-Barœul  
Marcq-en-Ostrevant  
Marly  
Marquette-en-Ostrevant  
Marquette-lez-Lille  
Marquillies  
Masny  
Mastaing  
Maulde  
Mérignies  
Merville  
Millonfosse  
Monchaux-sur-Écaillon  
Moncheaux  
Monchecourt  
Mons-en-Barœul  
Mons-en-Pévèle  
Montigny-en-Ostrevant  
Mortagne-du-Nord  
Mouchin  
Mouvoux  
Neuf-Berquin  
Neuville-en-Ferrain  
Neuville-sur-Escaut  
Nivelle  
Nomain  
Noyelles-lès-Seclin  
Noyelles-sur-Selle  
Odomez  
Oisy  
Onnain  
Orchies  
Ostricourt  
Pecquencourt  
Pérenchies

Péronne-en-Mélantois  
Petite-Forêt  
Phalempin  
Pont-à-Marcq  
Prêmesques  
Préseau  
Prouvy  
Provin  
Quarouble  
Quérénaing  
Quesnoy-sur-Deûle  
Quiévrechain  
Râches  
Radinghem-en-Weppes  
Raimbeaucourt  
Raismes  
Rieulay  
Rœulx  
Rombies-et-Marchipont  
Ronchin  
Roncq  
Roost-Warendin  
Rosult  
Roubaix  
Roucourt  
Rouvignies  
Rumegies  
Sailly-lez-Lannoy  
Sainghin-en-Mélantois  
Sainghin-en-Weppes  
Saint-Amand-les-Eaux  
Saint-André-lez-Lille  
Saint-Aybert  
Saint-Saulve  
Salomé  
Saméon  
Santes  
Sars-et-Rosières  
Saultain  
Sebourg  
Seclin  
Sequedin

Sin-le-Noble  
Somain  
Templemars  
Templeuve-en-Pévèle  
Thiant  
Thivencelle  
Thumeries  
Thun-Saint-Amand  
Tilloy-lez-Marchiennes  
Toufflers  
Tourcoing  
Tourmignies  
Tressin  
Trith-Saint-Léger  
Valenciennes  
Vendeville  
Verchain-Maugré  
Verlinghem  
Vicq  
Vieux-Berquin  
Vieux-Condé  
Villeneuve-d'Ascq  
Villers-au-Tertre  
Vred  
Wahagnies  
Wallers  
Wambrechies  
Wandignies-Hamage  
Wannehain  
Warlaing  
Warneton  
Wasnes-au-Bac  
Wasquehal  
Wattignies  
Wattrelos  
Wavrechain-sous-Denain  
Wavrechain-sous-Faulx  
Wavrin  
Waziers  
Wervicq-Sud  
Wicres  
Willems

**Communes du Pas-de-Calais :**

Ablain-Saint-Nazaire  
Acheville  
Aire-sur-la-Lys  
Aix-Noulette  
Allouagne  
Ames  
Amettes  
Angres  
Annay

Annequin  
Annezin  
Auchel  
Auchy-au-Bois  
Auchy-les-Mines  
Avion  
Bajus  
Barlin  
Bénifontaine

Béthune  
Beugin  
Beuvry  
Billy-Berclau  
Billy-Montigny  
Blessy  
Bois-Bernard  
Bourecq  
Bouvigny-Boyeffles



Brebières  
Bruay-la-Buissière  
Bully-les-Mines  
Burbure  
Busnes  
Calonne-Ricouart  
Calonne-sur-la-Lys  
Camblain-Châtelain  
Cambrin  
Carency  
Carvin  
Cauchy-à-la-Tour  
Caucourt  
Chocques  
Corbehem  
Courcelles-lès-Lens  
Courrières  
Cuinchy  
Diéval  
Divion  
Dourges  
Douvrin  
Drocourt  
Drouvin-le-Marais  
Ecquedecques  
Éleu-dit-Leauwette  
Essars  
Estevelles  
Estrée-Blanche  
Estrée-Cauchy  
Évin-Malmaison  
Ferfay  
Festubert  
Fleurbaix  
Fouquereuil  
Fouquières-lès-Béthune  
Fouquières-lès-Lens  
Fresnicourt-le-Dolmen  
Gauchin-Légal  
Givenchy-en-Gohelle  
Givenchy-lès-la-Bassée  
Gonnehem  
Gosnay  
Gouy-Servins  
Grenay

Guarbecque  
Haillicourt  
Haisnes  
Ham-en-Artois  
Harnes  
Hénin-Beaumont  
Hermin  
Hersin-Coupigny  
Hesdigneul-lès-Béthune  
Hinges  
Houchin  
Houdain  
Hulluch  
Isbergues  
La Comté  
La Couture  
Labeuvrière  
Labourse  
Lambres  
Lapugnoy  
Laventie  
Leforest  
Lens  
Lespesses  
Lestrem  
Libercourt  
Lières  
Liettres  
Liévin  
Ligny-lès-Aire  
Lillers  
Linghem  
Locon  
Loison-sous-Lens  
Loos-en-Gohelle  
Lorgies  
Lozinghem  
Maisnil-lès-Ruitz  
Marles-les-Mines  
Mazingarbe  
Mazinghem  
Méricourt  
Meurchin  
Mont-Bernanchon  
Montigny-en-Gohelle

Neuve-Chapelle  
Nœux-les-Mines  
Norrent-Fontes  
Noyelles-Godault  
Noyelles-lès-Vermelles  
Noyelles-sous-Lens  
Oblinghem  
Oignies  
Ourton  
Pont-à-Vendin  
Quernes  
Quiestède  
Rebreuve-Ranchicourt  
Rely  
Richebourg  
Robecq  
Rombly  
Roquetoire  
Rouvroy  
Ruitz  
Sailly-Labourse  
Sailly-sur-la-Lys  
Sains-en-Gohelle  
Saint-Floris  
Saint-Hilaire-Cottes  
Saint-Venant  
Sallaumines  
Servins  
Souchez  
Vaudricourt  
Vendin-le-Vieil  
Vendin-lès-Béthune  
Vermelles  
Verquigneul  
Verquin  
Vieille-Chapelle  
Villers-au-Bois  
Vimy  
Violaines  
Vitry-en-Artois  
Westrehem  
Wingles  
Witternesse